

L'ordre du droit

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J0SODDC

Présentation

La promesse en droit est un acte unilatéral d'une personne, un engagement de donner, de vendre, de louer, etc. Et le droit même, a-t-il, sans être personne, également quelque chose à promettre ? L'apaisement, la sécurité, ou la justice par exemple ? Il est fort probable qu'il n'en est rien. La promesse du droit n'a en réalité rien de substantiel, elle se trouve dans la fameuse phrase, profondément mélancolique, d'une figure majeure de l'opposition est-allemande dans la République démocratique allemande, de la peintre Bärbel Bohley, quand elle a résumé la réalité démocratico-juridique dans la République fédérale allemande après la chute du mur : « Nous avons voulu la justice et nous avons obtenu l'État de droit ». Dans le séminaire, nous dégagerons la promesse paradoxale du droit qui est marquée par le temps. Le temps historique comme le temps à venir.

Évaluation

Contrôle continu